

## La forêt de Chaudière-Appalaches, une forêt aménagée par les propriétaires forestiers privés

Par l'Association forestière Québec métropolitain

*Les forêts couvrent les trois quarts de la superficie de la région de Chaudière-Appalaches, ce qui représente 11 260 km<sup>2</sup>. Les forêts privées occupent à elles seules 80 % de tous les terrains forestiers productifs accessibles. Les petits propriétaires forestiers (ceux qui possèdent un terrain boisé de 4 à 800 ha d'un seul tenant) sont au nombre de 24 300, dont 80 % sont actifs. Ainsi, la région se place au premier rang provincial pour le nombre de petites propriétés forestières privées. Quant à elles, les sept grandes propriétés privées (plus de 800 ha d'un seul tenant) couvrent 5 % de la superficie totale de la région. Les propriétaires forestiers privés sont donc des acteurs prédominants de l'aménagement forestier de la région.*

L'importance de la forêt privée de Chaudière-Appalaches se manifeste d'abord par l'ampleur des travaux d'aménagement forestier réalisés par ses propriétaires. Le bois récolté est destiné à deux usages distincts : le premier est l'approvisionnement des usines de transformation du bois (sciage, pâte, panneaux, etc.) et le second est l'approvisionnement en bois de chauffage. La récolte moyenne en forêt privée représente annuellement environ 1,2 million de mètres cubes de bois, dont 36 % sert de bois de chauffage.



Travaux sylvicoles  
Agence de mise en valeur des forêts privées  
des Appalaches

En plus des travaux de récolte de bois, les propriétaires forestiers privés réalisent une grande quantité de travaux sylvicoles, dont les principaux sont le reboisement et l'entretien des plantations. De 1997 à 2000, environ 6,8 millions de plants ont été annuellement mis en terre en forêt privée. On pratiquait aussi l'éclaircie précommerciale sur plus de 1 800 ha par année avant 2001. Depuis ce temps, cette superficie a été réduite à environ 600 ha par année. Ces plantations et ces peuplements naturels aménagés ont évolué et ils sont maintenant au stade de l'éclaircie commerciale. Actuellement, 25 000 ha sont aptes à ce traitement et environ 85 000 ha supplémentaires seront prêts dans une dizaine d'années. L'aménagement de réseaux de drainage et des travaux de voirie forestière font aussi partie des travaux exécutés.

Les retombées économiques ne sont pas négligeables, puisque l'aménagement des forêts privées génère 11 % de tous les emplois créés dans la région. De plus, le fait qu'il y ait un grand nombre de propriétaires privés a l'avantage de répartir les revenus tirés de la forêt entre plusieurs intervenants. Les bénéfices de l'activité économique provenant de la récolte du bois retournent de plusieurs façons dans l'économie locale et régionale, que ce soit par les salaires des employés ou par les montants déboursés pour l'achat d'équipement et de matériel.



Travailleur sylvicole  
Agence de mise en valeur des forêts  
privées de la Chaudière

Le milieu forestier regorge de ressources, entre autres, la matière ligneuse, la faune, la flore et les cours d'eau. Dans une optique de développement durable, il est possible de concilier l'aménagement forêt-faune et de contribuer au maintien de la biodiversité. Certains travaux sylvicoles permettent effectivement de conserver ou d'améliorer la qualité des habitats fauniques tout en produisant du bois pour l'industrie forestière. Aménager un boisé en considérant les besoins de la faune est une activité qui mérite notre attention tant pour l'attrait qu'elle représente que pour ses retombées économiques.



Paul Grant, © Le Québec en images, CCDMD

Afin de mettre en valeur les forêts privées du territoire, deux agences ont été mises en place : l'Agence de la Chaudière, qui regroupe les cinq municipalités régionales de comtés (MRC) de l'Ouest, et l'Agence des Appalaches, qui inclut les quatre MRC de l'Est et la ville de Lévis. Afin de remplir leur rôle, ces agences élaborent des plans, en concertation avec leurs partenaires, et offrent du soutien technique et financier pour la protection et la mise en valeur des forêts privées de leur territoire. Elles investissent aussi en activités de formation auprès des propriétaires forestiers. La mission des agences est de favoriser la prise de décision concertée entre les partenaires dans une perspective de développement et d'aménagement durable de la forêt privée.

Pour rejoindre les deux agences de mise en valeur des forêts privées de la région :

**Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches**

201, rue Claude-Bilodeau, bureau 4  
Lac-Échemin (Québec)  
G0R 1S0  
Téléphone : (418) 625-2100  
Télécopieur : (418) 625-2600  
Adresse électronique : [amvap@sogetel.net](mailto:amvap@sogetel.net)

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière**

3830, boulevard Frontenac Ouest  
Thetford Mines (Québec)  
G6H 2L8  
Téléphone : (418) 423-3121  
Télécopieur : (418) 423-3122  
Adresse électronique : [agencech@arfpc.ca](mailto:agencech@arfpc.ca)

**Source :**

CRCD Chaudière-Appalaches (mars 2003). Portrait de l'importance et du potentiel du milieu forestier de Chaudière-Appalaches.